



Contrat de vente de commerce

Par **wodae**, le **07/09/2008** à **20:52**

J'ai vendu mon commerce (auto -école) fin 2002. Lors de la vente, une étude de tous les dossiers des élèves a été faite avec le nouveau propriétaire.
Nous avons à la suite de cela établi un papier disant que chaque dossier avait été étudié ainsi les comptes étaient soldés et nous avons signé tous les deux.
A ce jour il m'assignent devant le tribunal car un élève a du passer au travers que cet élève dit nous avoir réglé son permis mais le nouveau propriétaire ne l'a pas retrouvé sur son listing (listing que je n'ai pas signé). Lui a été condamné à rembourser l'élève.
Ils invoquent que l'élève n'est pas sur le listing que nous avons établi lors de la vente, celui-ci je n'ai pas signé il a pu donc être modifié depuis. Seul le papier que nous avons signé tous les deux disant que chaque dossier avait été étudié est valable. Il souhaite me condamner à 500 euros + les frais.
Merci de me donner conseil.
Salutations.